

Etaient présents :

*La feuille d'émargement n'ayant pas circulé lors de cette réunion, la liste peut omettre des participants. Merci de nous le signaler.*

Monsieur Christian ALLAIN, Vice-président de l'AAPPMA de Saint-Lô,  
Monsieur Mathieu ANFRAY, Onema - Manche  
Madame Sonia BARON, DIREN de Basse-Normandie  
Madame Myriam BESSON, Directrice de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche,  
Madame Annie BIHEL, Conseillère Régionale, maire de Vaudry,  
Monsieur Lucien BOËM, Conseil Général, canton de Saint-Jean-de-Daye,  
Monsieur Rémy BRUN, DDAF de la Manche, responsable de la MISE,  
Madame Marie CHAPDELEINE, chargée de mission à la CATER de BN,  
Monsieur Yves CORDON, Président du SPEG de la Sienne,  
Monsieur Michel DE BEAUCOUDRAY, président de la CdC de Tessy-sur-Vire,  
Monsieur Antoine HERMAN, Conseiller à la Chambre d'Agriculture du Calvados,  
Monsieur Jacky HEBERT, représentant de l'Union Fédérale des Consommateurs de Saint-Lô,  
Monsieur Claude HERVIEU, agriculteur,  
Monsieur Richard HERMAN, Délégué à la Chambre d'Agriculture du Calvados,  
Monsieur Daniel JORET, Vice-président du SMVV,  
Monsieur Hugues LALLEMENT, Chambre d'Agriculture de la Manche,  
Madame Isabelle LE GRAND, Agence de l'Eau Seine-Normandie,  
Madame Stéphanie LEGENDRE, Chargée de mission SAGE de la Vire  
Monsieur Robert LEFRANCOIS, maire de Le Tourneur,  
Monsieur Eric LECLERC, délégué à la Chambre d'Agriculture de la Manche,  
Madame Pascale LOHIER, Chargée de mission eau – assainissement à la ville de Vire,  
Monsieur Dominique LOYANT, responsable du pôle eau et assainissement à la CCASL,  
Monsieur Paul METTE, Vice-président de la Communauté de Communes de Vire,  
Monsieur Philippe OZENNE, Maire-adjoint de Moyon,  
Monsieur Benjamin PASDELOU, animateur base de plein air de Pleines-Cœuvres,  
Monsieur Christian PERIER, Délégué à la CdC de l'Elle,  
Monsieur Franck QUESNAULT, animateur SAGE Douve-Taute, PNRMCB,  
Monsieur Dominique QUINETTE, Délégué de la Communauté de Communes de la Région de Daye.  
Monsieur Damien SOYER, Chargé de mission à la FDPPMA de la manche,  
Monsieur Guillaume THOUROUDE, délégué au CRDA du Bocage,  
Monsieur Jérôme VIRLOUVET, Chargé de mission au GRAB de la Manche,  
Monsieur Gérard VOIDYE, Président de l'Union des AS du bassin inférieur de la Vire,

Étaient excusés :

Madame Sylvie ASSELIN, Directrice de la base de canoë-kayak de Condé-sur-Vire,  
Monsieur Loïc CHEREAU, délégué au GRAPE,  
Monsieur Jean-Karl DESCHAMPS, Vice-président du Conseil Régional de Basse-Normandie  
Monsieur Albert DESDEVISES, Président de la FDPPMA de la Manche,  
Monsieur François DIGARD, Président de la Communauté de communes de l'Agglomération Saint-Loise,  
Monsieur Roland DIVES, Président du SIAEP de Condé-sur-Vire,  
Monsieur Benoît MANQUEST, Conseil Général de la Manche,  
Monsieur SCHMITT, le Directeur de la DRIRE de Basse-Normandie,

Le groupe de travail est co-présidé par Madame BIHEL et Monsieur JORET.

Approbation du compte rendu de la réunion précédente :

Pas de remarque sur le compte-rendu

\*\*\*\*\*

### 1 - Caractéristiques de l'agriculture sur le bassin de la Vire

Stéphanie LEGENDRE : entre 1979 et 2000, la STH perd 40% et les labours sont multipliés par 2.

Hugues LALLEMENT : il faut faire attention lorsque l'on compare les RGA<sup>1</sup> de 1979 et de 2000. Dans le premier, les prairies cumulent prairies permanentes et prairies temporaires. Dans le second, il ne s'agit que de la STH<sup>2</sup>.

Jacky HEBERT: comment évolue le maïs ?

Hugues LALLEMENT : les surfaces de maïs ont augmenté jusqu'en 1997-98, puis elles se sont stabilisées voire ont diminué. Les céréales à paille sont en légère augmentation.

Les cultures évoluent très vite : le pois s'est développé, puis le colza.

Stéphanie LEGENDRE : entre 1979 et 2000 le nombre de bovins diminue légèrement (- 4%) mais la densité de bovins à l'hectare de SAU augmente (174 en 2000).

Rémy BRUN : la production de lait est fixe mais les rendements augmentent. Il faut donc occuper les surfaces dégagées. On assiste à une concentration des élevages laitiers. On passe de plus en plus de systèmes laitiers spécialisés semi-intensifs à des systèmes laitiers spécialisés intensifs en société.

Hugues LALLEMENT : il y a de moins en moins d'exploitations. L'évolution a été très rapide. Les agriculteurs recherchent de meilleures conditions de travail en créant des formes sociétaires. Les rendements laitiers par vache sont plus importants et il y a moins de bovins. Plus d'animaux par exploitation, moins de main d'œuvre, c'est moins d'animaux au champ. Pourtant la perception des habitants est inverse car la taille des troupeaux à l'ha augmente.

Stéphanie LEGENDRE : en 2007, l'herbe occupe 66% des surfaces agricoles, le maïs 20% et les céréales 5% (avec 9% de gel).

Lucien BOEM : l'exposé donne une photographie des assolements et les tendances d'évolution des cultures mais les éléments ne seront pas assez précis au moment où l'on souhaiterait améliorer la situation. Un système très intensif bien géré peut avoir moins d'impact qu'une petite exploitation située à proximité d'un cours d'eau. Il faut affiner les données, obtenir des descriptions plus précises. Peut-être commune par commune.

Christian ALLAIN : peut-être faut-il travailler par sous bassin versant ?

Rémy BRUN : attention à ne pas nous laisser piéger par la recherche du détail. Ce n'est pas l'objectif du SAGE. Avant de se lancer dans une étude très détaillée, il faut que nous définissions ce que nous en attendons. Peut-être faut-il cibler les secteurs prioritaires : il y a des secteurs plus sensibles à la pollution tels que les secteurs sur granits, et d'autres qui le sont moins comme les secteurs sur schistes.

Stéphanie LEGENDRE : la SAU<sup>3</sup> a perdu 8000 ha entre les 2 recensements.

Rémy BRUN : L'érosion des surfaces agricoles est extrêmement importante : - 0,5 % par an ! C'est à faire ressortir dans le bilan. Sur 10 ans, 5% des surfaces agricoles ont été urbanisées...c'est un problème pour le bassin.

Hugues LALLEMENT : c'est un problème sur lequel se penchent la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général, pour promouvoir une utilisation raisonnée du territoire. Il n'est pas toujours indispensable d'avoir de très grands terrains pour implanter les maisons. Il va falloir déterminer les zones à préserver pour l'agriculture et les zones vouées à l'urbanisation. La Chambre apporte de plus en plus son appui aux communes pour raisonner leur urbanisation.

---

<sup>1</sup> RGA : Recensement général agricole

<sup>2</sup> STH : Surface toujours en herbe

<sup>3</sup> SAU : Surface agricole utile

Daniel JORET : le SCOT<sup>4</sup> a intégré ce besoin de limiter les espaces employés. Depuis 10 ans, l'urbanisation importante et la construction de la 4 voies ont consommé beaucoup d'espace mais cela ne durera sûrement pas.

Benjamin PASDELOU : existe-t-il des statistiques sur le taux d'agriculteurs « bio ».

Jérôme VIRLOUVET : dans la Manche, l'agriculture bio représente 2% des surfaces agricoles. Aujourd'hui le marché est très porteur. La France importe 50% de sa consommation de produits bio. Le Grenelle fixe l'objectif ambitieux de 6% des surfaces en bio en 2012 et 20% en 2020. Va-t-on y arriver ?

Stéphanie LEGENDRE : 75% du bassin est classé en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole.

Rémy BRUN : pour le 4<sup>ème</sup> programme Directive nitrates, la consultation publique aura lieu en juin dans la Manche et en juillet dans le Calvados. La contrainte porte sur l'azote. Le 4<sup>ème</sup> programme impose la couverture de la totalité des sols dès l'hiver 2012/13.

Annie BIHEL : cela doit être cohérent avec le SDAGE ?

Rémy BRUN : oui, de plus, 100% des bords de cours d'eau doivent être enherbés. Le défi sera d'implanter un couvert après un maïs les années humides.

Annie BIHEL : le PMBE<sup>5</sup> permet d'apporter une aide à la modernisation des bâtiments d'élevage mais les taux d'aide ne sont pas les mêmes.

Rémy BRUN : le PMBE ne permettra pas de moderniser les petites exploitations qui vont s'agréger ou disparaître. Les agriculteurs partiront en retraite. Il restera malgré tout un certain nombre d'exploitations.

Eric LECLERC : dans une situation extrême les pénalités peuvent réduire les primes de 100%. Si la règle des prairies permanentes/prairies temporaires s'assouplissait, la situation pourrait s'améliorer. Beaucoup de sols nus concernent des maïs après lesquels il est difficile d'implanter un couvert. Or, il serait préférable de faire des rotations, ex : maïs, céréales, prairies ... en figeant les prairies, on bloque les rotations.

Rémy BRUN : le bilan des conditionnalités est disponible sur le site de la DDAF.

Jacky HEBERT: comment doit-on détruire les couverts ?

Eric LECLERC : la destruction est mécanique.

Rémy BRUN : la mesure « couverture des sols » présente dans les CAD<sup>6</sup> ne sera plus financée à partir du moment où elle sera obligatoire. Ce qui représente un coût de 114 € à la charge des exploitants, coût chiffré dans le SDAGE.

Stéphanie LEGENDRE : l'arrêté « phytos » du 12 septembre 2006 impose, en l'absence de mention plus exigeante sur l'étiquette des produits, le respect d'une zone non traitée d'une largeur minimale de 5 mètres le long des cours d'eau.

Benjamin PASDELOU : les usagers, notamment la DDE, sont-ils au courant de cet arrêté « phytos » de 2006 ?

Rémy BRUN : De nombreux courriers ont été envoyés aux agriculteurs pour les informer des évolutions en matière d'utilisation des pesticides.

Christian ALLAIN : y a-t-il des enquêtes de réalisées ?

Rémy BRUN : des enquêtes sont faites tous les ans et sont disponibles sur le site de la DRAF. Il n'existe plus que 2 produits homologués pour plantes aquatiques ou semi-aquatique. L'utilisation de ces produits en bord de cours d'eau est interdite.

Lucien BOEM : la question se pose pour le halage.

Rémy BRUN : il faut informer nos concitoyens : la présence de quelques brins d'herbe n'est pas forcément grave. Mais la pression est forte sur les élus.

Lucien BOEM : qu'en est-il des parcelles en bord de halage ?

Rémy BRUN : si la parcelle est située à plus de 5 m, le traitement est autorisé. Mais ce ne sont pas forcément les parcelles les plus sensibles. Les pesticides sont liés à l'érosion et viennent souvent de parcelles en pente plus éloignées.

Lucien BOEM : l'important, ce sont les ruisseaux, les fossés et toutes les connexions hydrauliques.

---

<sup>4</sup> SCOT : Schéma de cohérence territorial

<sup>5</sup> PMBE : Plan de modernisation des bâtiments d'élevage

<sup>6</sup> CAD : Contrat d'agriculture durable

Isabelle LE GRAND : a-t-on validé le fait que le bassin était sensible au ruissellement ? Il apparaît en rouge sur la carte des risques de pollution des eaux superficielles présentée ici. Il faut peut-être le confirmer.

Marie CHAPDELEINE : la CATER travaille à l'élaboration d'une méthode de détermination de la sensibilité des bassins en fonction de la pente et de l'occupation des sols.

Isabelle LE GRAND : Géofen, le laboratoire de l'Université de Caen, travaille sur cette problématique dans la Manche. Il faut récupérer les résultats de l'étude.

Stéphanie LEGENDRE : 88 dossiers ont été déposés au titre du Plan Végétal Environnement (PVE).

Hugues LALLEMENT : l'aide PVE n'est accordée que pour les investissements supérieurs à 4000 €, ce qui est énorme.

## 2 – Présentation de la synthèse de l'état des lieux

La seconde partie de la réunion a porté sur la présentation de la synthèse de l'état des lieux telle qu'elle sera soumise au vote de la CLE du 8 juin 2009.

Hugues LALLEMENT : La Chambre d'Agriculture va organiser une information auprès des agriculteurs du bassin de la Vire car la démarche n'est pas connue. Le but est de mettre en place des groupes de travail locaux qui puissent travailler sur les pratiques agricoles. Il ne semble pas raisonnable de chercher à mettre en place des règles communes à l'échelle du bassin.

Daniel JORET : il faut sûrement raisonner par masse d'eau mais pas à l'échelle de la commune.

Hugues LALLEMENT : il faut raisonner en fonction des acteurs du bassin versant. Certains agriculteurs ont des parcelles réparties sur différents secteurs. Il faut tenir compte des possibilités pratiques.

Rémy BRUN : il faut travailler par scénarios. En fonction de la vision des agriculteurs et des perspectives d'évolution de l'activité.

Lucien BOEM : peu importe que le cadre soit administratif ou non, l'essentiel est de produire des données. Nous pourrions ensuite les traiter à l'échelle qui nous convient.

Isabelle LE GRAND : la réussite du SAGE repose sur son appropriation par les acteurs. Il faut remercier la Chambre d'Agriculture pour sa démarche volontariste.

Lucien BOEM : oui mais attention si le diagnostic n'est pas précis voir pas bon, nous risquons des erreurs. Plus nous disposerons de détails, plus nous pourrions agir.

Jacky HEBERT : il faudrait une cartographie de tout ce qui se passe le long de la Vire y compris ce qui vient d'être dit.

Les membres du groupe de travail font part de l'actualité agricole :

« Les Prairiales » auront lieu le 25 juin à la ferme de la Blanche Maison à Pont-Hébert,

Le 18 juin la Chambre d'Agriculture du Calvados organise une journée d'information sur les pratiques culturales.

Le jeudi 2 juillet : une sortie est organisée dans le Virois dans le cadre du SAGE Vire : visite d'une exploitation puis visite de la station d'épuration de Vire.

### Date de la prochaine réunion :

La prochaine réunion est fixée au lundi 16 novembre à 14h.

Le Président du groupe de  
travail « Milieux et usages »

Daniel JORET